

Réunion de CCE du 15 et 16 décembre 2011

Présents pour la CFDT :

Mmes DANEZAN, VERAGAS, JACOBİK, CHAILLOU, PIGNE et M.AUBRY

Excusé Thierry VILLALARD

Jacques GUILLOT informe les membres du CCE qu'il va quitter la société fin décembre pour rejoindre une autre société qui n'appartient pas au groupe CARREFOUR car il réoriente sa carrière.

Il sera remplacé dans ses fonctions de DRH par Marie Hélène CHAVIGNY qui est actuellement Directeur des politiques sociales du groupe en France.

Il souhaite à cette occasion « la bienvenu à Marie Hélène CHAVIGNY » qui est présente à l'occasion de ce CCE afin de prendre connaissance des dossiers en cours.

Il souhaite également une bonne retraite à Monsieur ARCHENY qui s'en va à la fin de l'année, celui-ci travaillait dans la région Centre Est.

Nous abordons l'ordre du jour par l'approbation des PV. Il y en a trois et les membres donnent leurs rectifications sur les PV.

1/Approbation des PV/

- 1^{er} septembre 2011 : PV approuvé à l'unanimité.
- 22 septembre 2011 : PV approuvé à l'unanimité
- 26 octobre 2011 : PV approuvé à l'unanimité

2/ Information et consultation sur le projet d'avenant mutuelle non cadre

Estelle CHAMPENOIS explique que compte tenu de l'augmentation de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance qui est passée de 3,5% à 7% et que l'augmentation prévisionnelle des dépenses de santé de la sécurité sociale pour 2012 sera de 2,8%

L'augmentation de la mutuelle en 2012 sera de 48.16€ à 51.53€ pour le régime familial et pour les isolés de 24.07€ à 25.76€.

Depuis 2006, il n'y avait pas eu d'augmentation du régime de santé dans l'entreprise.

Pour la CFDT, nous rappelons avoir envoyé un courrier RAR à la direction et aux OS représentative dans l'entreprise afin de les informés que la CFDT comptait adhérer à la mutuelle et à l'ensemble de ces avenants et ceux afin d'être un acteur dans l'évolution de la mutuelle qui est un enjeu pour les salariés surtout avec l'ensemble des réformes de la sécurité sociale.

Pour la CFDT nous précisons que nous serons signataire de l'avenant mutuelle non cadre.

FO, CFTC et CFE/CGC seront signataires de l'accord

CGT ne sera pas signataire de l'accord

L'avis des membres du CCE est favorable.

3/information et consultation sur l'avenant portant sur la prévoyance

La prévoyance est en déficit de 16 millions d'euros auquel vient s'ajouter les réformes de

Ainsi, il a fallu fixer une augmentation des cotisations qui commencera à partir de 2012 à 2016 et ira de 1,72% à 2,12% et baissera à partir de 2017 pour un pourcentage de 2,02%.

Ces mesures sont prises afin que le régime ne soit pas dénoncé par l'organisme assureur la CRI PREVOYANCE

Pour la CFDT nous demandons que les salariés en longue maladie soient informés très rapidement du programme de retour à l'emploi afin de leur faire connaître tous les mécanismes mis à leur disposition et leur permettre ainsi une reprise de poste.

Nous rappelons que le régime repose sur la solidarité et est financé par les salariés en activité et la direction.

Ce qui signifie que le régime qui est déficitaire doit être remis en équilibre et les augmentations reposent également sur les salariés, ce qui baisse considérablement le pouvoir d'achat des salariés.

Estelle CHAMPENOIS confirme qu'il faut faire un point avec les membres de la commission de suivi sur ce qui pourrait être mis en place pour les salariés en terme d'information en amont de la longue maladie.

Pour la CFDT nous précisons que nous serons signataire de l'avenant portant sur la prévoyance.

FO, CFTC et CFE/CGC seront signataires de l'accord

CGT ne sera pas signataire de l'accord

L'avis des membres du CCE est favorable

4/ Information et consultation sur l'avenant portant sur la mutuelle cadres.

Comme pour la mutuelle des salariés non cadre, il faut tenir compte de l'augmentation de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance de 3,5% à 7% pour les cotisations échues au 1^{er} octobre

A cette fin, la mutuelle va être augmentée de

Régime de base de 41,09 € à 43,80 €

Option 3 de 51,99 € à 55,31€

Option 4 de 71,43 € à 75,62 €

De plus les cadres pourront modifier leur choix d'option de janvier à février 2012 sans carence.

Concernant la formule inférieure, les cadres pourront modifier leur choix jusqu'au 15 novembre.

La CFDT sera également signataire de l'avenant portant sur la mutuelle cadre.

FO, CFTC et CFE/CGC seront signataire de l'accord

CGT ne sera pas signataire de l'accord

L'avis des membres du CCE est favorable

5/ information et consultation sur l'accord portant sur l'accord égalité Homme/Femme

L'accord égalité H/F de la société arrive à son terme à la fin de l'année.

Il a donc fallu renégocier un accord et tenir compte des obligations liées aux réformes de 2010 et 2011 en la matière.

Il y a 3 thèmes obligatoires à prendre en compte dans l'accord.

Notamment sur les thèmes du renforcement de la politique d'embauche, la promotion professionnelle, les responsabilités professionnelle et personnelle, la rémunération, la maternité/paternité/adoption et parentalité,

- Favoriser la mixité dans les emplois
- Améliorer l'accessibilité des femmes aux postes d'encadrement, il prévoit à cette fin une augmentation de 5% du nombre total de femmes cadres sur les postes de manager magasin, directeur, DR et Conseiller de franchise
- Accès identique à la formation professionnelle
- Facilité d'accès aux formations pour les salariés ayant des contraintes familiales
- Assurer l'égalité des chances dans l'évolution professionnelle
- Accompagnement de la mobilité géographique
- Sur la rémunération, supprimer progressivement d'éventuels écarts non justifiés
- Sur l'articulation vie perso/vie professionnelle

Pour la CFDT nous constatons que l'accord est à minima et n'a pas suffisamment d'engagement vis-à-vis des salariés

L'accord n'est pas coûteux pour l'entreprise, il ne comporte que des engagements, de bonnes intentions sans obligation vis-à-vis des salariés.

C'est pourquoi la CFDT ne sera pas signataire de cet accord.

FO, CFTC et CFE/CGC seront signataire de l'accord

CGT ne sera pas signataire de l'accord

L'avis du CCE est défavorable à la mise en place de l'accord.

6/ Intervention d'Alexandre FALCK directeur exécutif CARREFOUR MARKET

Celui-ci informe l'instance que les résultats du groupe en France sont en négatif cette année, de faite CARREFOUR ne paiera pas d'impôt sur les sociétés

Le groupe perd énormément d'argent, nous avons une perte de client importante qui engendre des pertes de parts de marchés de -5%, -10% de CA avec une baisse du résultat courant opérationnel de -40%.

Les franchisés s'en sortent mieux que les intégrés en matière de résultat.

Il ajoute que nous avons une mauvaise presse, liée au dénigrement médiatique et cela nous porte préjudice auprès de la clientèle, nous avons perdu 350000 clients sur la France.

Il précise que ceux qui s'adressent à la presse en dénigrant l'entreprise sont responsables également des problèmes de l'entreprise.

Les tendances de chiffres d'affaires sur la fin d'année sont mauvaises malgré un regain d'évolution de chiffre en octobre qui est retombé en novembre.

Cependant les parts de marchés sur site sont en progression a situation comparable par contre, on ouvre moins de supermarchés que nos concurrents.

Le panier moyen est malgré tout en évolution pour 2011.

Il précise que l'entreprise à dû appliquer des hausses de prix liées aux hausses tarifaires des fournisseurs.

Il dit que l'on achète moins bien depuis plusieurs années contrairement aux concurrents.

Il précise qu'aujourd'hui le pouvoir se trouve chez les indépendants qui font du chiffre non pas avec la vente de petit pois mais avec le développement de leur immobilier. C'est pourquoi la franchise gagne plus d'argent que l'intégré chez CARREFOUR.

Concernant Tous Commerçant, la commission de suivie fonctionne plutôt bien, les réponses aux enquêtes de satisfaction démontrent que globalement les salariés sont contents !!!

Il reste des points d'attention et de vigilances afin d'avoir une meilleure satisfaction client, une meilleure tenue du magasin et la problématique de conciliation vie professionnelle/ vie personnelle pour l'encadrement.

Il nous dit qu'ils sont en train de travailler sur tous ces points afin de trouver des solutions.

Concernant l'approvisionnement, nous avons eu un début d'année catastrophique qui s'était amélioré en milieu d'année et nous avons de nouveau une situation compliquée qu'il convient de rectifier rapidement.

Le chiffre d'affaire pour la fin d'année s'annonce difficile et les clients sanctionnent CMK plus durement que les autres enseignes sur la qualité, la fraîcheur, le service,

La CGT demande la parole et précise que cette situation est de la responsabilité de nos dirigeants qui prennent des décisions néfastes au bon fonctionnement de nos magasins.

Alexandre FALCK se fâche et précise que cela est facile de dire que cela vient des dirigeants et qu'il faut que tout le monde se regarde le nombril.

Concernant la stratégie de l'entreprise en 2012, nous sommes en récessions, il va y avoir une nouvelle signalétique notamment sur les imbattables, une restructuration du plan de communication sur un catalogue de 10 jours et deux hebdomadaires

Une mécanique plus simple pour les promos soit

+ 1 gratuit

Ou -50% mis sur la carte de fidélité

Ou - 2^{ème} a -50%

Ou 40% de remise immédiate

Il va y avoir un développement du DRIVE tout en maîtrisant les coûts du modèle opérationnel

Il y aura environs 115 magasins en 2012 et 100 de plus en 2013

Il y a un projet de renouvellement de MARKET en V3.

Il faut changer le concept et le renouveler, sous forme de trois piliers en recherchant les performances de système U en terme de performance de CA au M2

Les trois piliers sont le magasin alimentaire de proximité, différent des autres, auquel je fais confiance,

Il croit en ce modèle de magasin puisque système U y arrive.

Concernant la franchise :

Un développement des magasins en franchise afin de permettre de rentabiliser les magasins malades et permettre l'investissement sur ceux qui ne sont pas malades.

Il précise qu'ils vont intéresser un peu plus les investisseurs pour prendre de la franchise sous enseigne CMK . A.F. : « Là aussi nous n'avons pas forcément bonne presse et cela nous pénalise. »

Il précise que la situation du groupe CARREFOUR est difficile et qu'il y a de fortes inquiétudes pour l'avenir si la barre n'est pas redressée rapidement.

Concernant OPA sur Guyenne et Gascogne

C'est une opération boursière entre CARREFOUR et Guyenne et Gascogne,

CARREFOUR va devenir propriétaire de ces magasins fin du dernier trimestre et va y remettre trois dirigeants.

Ils vont devoir faire un travail de fond sur ces enseignes, qui ont un siège social, il y a de petits magasins, et il convient de vérifier quel format serait le mieux adapté.

C'est d'après Alexandre FALCK une belle opération boursière.

Nous clôturons cette séance à 18H

Reprise du CCE le 16 décembre 2011 à 8H30

7/ Délibération des membres du CCE sur la poursuite du délit d'entrave voté par les membres du CCE en septembre 2011 portant sur la non information/consultation concernant le DRIVE sur les magasins de la région Paris Ouest

La CFDT informe la direction qu'elle n'ira pas sur une procédure pénale car elle ne souhaite pas que le président en nom propre soit attrait devant la justice et ainsi avoir une condamnation au casier judiciaire.

Par contre compte tenu qu'en région, les informations et consultation que se soit au niveau des CE, DP et CHSCT ne sont pas respectées,

Ces instances ayant l'exemple du national, elle ne donne pas l'exemple

C'est pourquoi la CFDT a décidé de voter la poursuite du délit d'entrave mais dans le cadre d'une procédure civile et non pénale et ajoute qu'elle la poursuit uniquement en réparation financière du dommage occasionné à l'instance.

Les membres du CCE sont consultés

Avis est défavorable

Avec 11 voix contre 9

8/ Désignation du cabinet d'avocat dans le cadre du délit d'entrave voté lors du CCE du 22.09.2011

L'avis étant défavorable au point 7, le point 8 n'a plus d'objet et est abandonné.

9/ Information et consultation sur le projet d'accord Groupe « parcours d'évolution professionnelle au sein du Groupe CARREFOUR » et sur le projet d'accord de méthode groupe sur le dispositif d'accompagnement des restructurations. »

Estelle présente le projet d'accord GPEC et méthode

Elle précise que l'avancée porte sur l'évolution professionnelle des collaborateurs au sein de CARREFOUR.

Il a été développé des espaces de mobilité et d'évolution de carrière professionnelle.

L'accord GPEC permet de mettre en place des outils portant sur la formation professionnelle, la mobilité et l'adaptabilité des collaborateurs aux évolutions de l'emploi dans le groupe.

L'accord GPEC porte sur plusieurs titres.

La nouveauté réside sur le titre II qui permet au collaborateur de travailler sur leur parcours professionnels. Un certain nombre d'outil est ainsi mis en place, notamment :

- L'entretien individuel afin de travailler sur le projet professionnel
- Le comité carrière qui identifie les personnes pouvant avoir une évolution au niveau du groupe
- Mise en place d'un groupe de réflexion portant sur un passeport formation commun au niveau du groupe
- Un espace Internet « envidebouger.carrefour.fr » qui permet de s'exprimer sur leur souhait d'évolution et de mobilité
- Bourse de l'emploi qui informe des postes disponibles au niveau du groupe
- Passerelles inter entreprises qui permettent de passer d'une enseigne vers une autre.
- Pour les nouveaux embauchés, mise en place d'un parcours d'intégration, des périodes de professionnalisation,...
- Mise en place d'une prise en charge au titre de l'accompagnement VAE
- Mise en place d'aides à la mobilité pour les souhaits de mobilité entre BU

10/ Information et consultation sur la mise en place d'un accord Groupe portant sur la mise en place d'un Délégué Syndical de Groupe.

Estelle nous présente l'accord.

Elle précise que le délégué syndical de groupe n'a pas vocation à remplacer les délégués nationaux des BU.

L'accord est à durée déterminée, les délégués seront désignés par chacune des organisations syndicales représentatives

Il devra :

- coordonner et animer le fonctionnement de leur organisation syndicale
- assurer la cohérence de la ligne de conduite de leur organisation syndicale au sein du Groupe en France
- Il sera l'interlocuteur de la direction des ressources humaines du groupe en France pour toutes les questions relatives au fonctionnement de leur organisation syndicale au sein du groupe en France
- assurer le rôle de coordinateur GPEC

- négocier les accords Groupe
- gérer le renouvellement du comité de groupe,
- a des moyens syndicaux : détachement, crédit d'heures, moyen financier en terme de déplacement

Nous demandons à la direction de nous préciser ce que veut dire le chapitre sur :

Le délégué de groupe sera l'interlocuteur de la DRH groupe en France pour toutes les questions relatives au fonctionnement de leur organisation syndicale au sein du Groupe en France.

Pour la CFDT, nous précisons que c'est un accord négocié au niveau du groupe et que nos équipes dans l'ensemble des BU n'ayant pas encore été consultées sur cet accord, ne donneront pas d'avis sur le projet d'accord groupe.

11/ Information et consultation sur le projet de plan prévisionnel de la formation continue pour l'année 2012.

Stéphane LEBEUGLE responsable formation nationale nous expose le plan de formation pour 2012.

Celui-ci porte essentiellement sur :

- La participation à la formation
- Les catégories d'actions de formation
- La répartition par catégorie, en nombre de stagiaires et nombre d'heure, les dépenses en valeur
- Etc...

Nous constatons qu'il va y avoir une baisse significative des personnes qui seront formées dans les magasins, pour la catégorie salariés, pour les cadres ce sera en augmentation

Le coût de formation sera plus important pour les cadres que pour les employés, en rapport avec la baisse des formations prévues pour la catégorie employés,

Il va y avoir essentiellement des formations sur TOUS COMMERCANTS, DRIVE, TOUS CLIENTS

Le CCE est consulté sur la base du plan de formation prévisionnel 2012.

L'avis est défavorable avec 9 contre, 6 pour et 5 blanc

La CFDT a voté POUR.

12/ Compte rendu de la commission « TOUS COMMERCANTS » du 8 novembre 2011.

David BUISSON fait un point sur la commission nationale TOUS COMMERCANTS.

Ils ont constaté que la VHT est supérieur dans les magasins TOUS COMMERCANTS par rapport aux autres magasins

Concernant les coûts journaliers, il y a une différence suivant les DO

Les coûts journaliers sont fixés par magasins et des plans d'action sont menés régionalement

Les ruptures constatées sont pour 30% des fournisseurs, 50% des entrepôts, 20% des magasins

De nouveaux outils sont mis en place, marche pied, table de mise en rayon à fond levant, Caroline V11.2, une communication sur TOUS COMMERCANT par voie d'affichage en magasin,

La commission constate une dégradation des résultats, des horaires qui posent difficultés, des points négatifs sur le rythme de travail des salariés, la frustration du travail en commun, peu de formation en législation de travail de l'encadrement, et un travail dans l'urgence pour l'encadrement,

Concernant les relais TOUS COMMERCANT, ils pourront reporter l'une de leur visite de décembre sur janvier compte tenu de la fin d'année.

Pour janvier, l'AREC va faire une analyse de l'outil de gestion des horaires avec PARM, Une demande de formation en législation est demandée pour l'encadrement, ainsi qu'un rappel sur pouvoir et délégation de pouvoir.

Pour la CFDT, Christiane DANEZAN expose les problématiques suivantes :

- Concernant PARM, elle demande s'il est toujours d'actualité le déploiement de la nouvelle version PARM en novembre ou en janvier
- Elle demande si l'on peut aller dans les magasins TOUS COMMERCANT
- Elle a découvert que la responsable relation client devait faire une réunion avec l'ensemble des caissières chaque mois afin de faire un point sur le VHT et autre, en tant que relais national tous commerçant, elle n'a pas été informée.
- Elle demande si les magasins des vagues 1 et 2 seront équipés des nouvelles tables de mise en rayon

Fin du CCE